

Au cours des deux premiers siècles de son existence, l'ordre cistercien a pu faire cohabiter avec succès spiritualité et économie. Le propos est ici d'appréhender comment moines et moniales ont concilié ce qui peut paraître inconciliable¹. Si l'étude des documents juridiques, des cartulaires et d'autres pièces d'archives des périodes médiévale et moderne rend compte de l'organisation et de la situation économique des monastères, l'analyse de sources narratives – chroniques, récits de fondation, voire même de textes hagiographiques – révèle une autre dimension de l'état d'esprit et la mentalité des religieux. Les vies de saints cisterciens des XII^e et XIII^e siècles mettent d'ailleurs régulièrement en scène les qualités de gestion dont peuvent être dotés de grands mystiques. Ces récits visant à édifier moines et convers permettent de percevoir combien la vitalité entrepreneuriale est partie intégrante de la spiritualité².

¹ Le présent article repose sur un cycle de trois conférences organisé au Centre universitaire catholique de Bourgogne (CUCDB) à Dijon, en 2020.

² Frère Joël Regnard a bien montré l'implication du spirituel dans l'économie : Joël REGNARD, « Spiritualité et économie cisterciennes : éclairages théologiques », dans *Cîteaux. Commentarii cistercienses*, 47 (1996), p. 171-179. Voir aussi : Constance Brittain BOUCHARD, *Holy Entrepreneurs. Cistercians, Knights, and Economic Exchange in Twelfth-Century Burgundy*, Ithaca, Cornell University Press, 2009.

Les cisterciens, des moines et convers dynamiques et entrepreneurs

Le travail manuel est encouragé par la législation monastique. Les cisterciens entendent respecter la Règle de saint Benoît qui insiste sur l'importance pour les moines de travailler de leurs mains. Le chapitre 48 de la Règle est très clair : « À certains moments, les frères doivent être occupés à travailler de leurs mains ; à d'autres moments, ils doivent être occupés à la lecture de la Parole de Dieu ». La législation cistercienne s'appuie sur ce principe et c'est dans cet esprit que le *capitulum XV* indique : « Les moines de notre Ordre doivent tirer leur subsistance du travail de leurs mains, de la culture des terres et de l'élevage des troupeaux. Dès lors, il nous est permis de posséder, pour notre usage personnel, des étangs, des forêts, des vignes, des pâturages, des terrains écartés des habitations séculières, et des animaux [...]. Pour exploiter, entretenir et maintenir tout cela en état, nous pouvons avoir, à proximité du monastère ou au loin, des granges qui seront surveillées et administrées par les convers »³.

La notion de « grange » est essentielle. Il s'agit d'un domaine ordinairement agricole plus ou moins éloigné de l'abbaye, qui ne peut toutefois – en principe – être implanté à plus d'une journée de marche du monastère.

Les granges peuvent accueillir des activités diversifiées ou plus spécialisées⁴.

³Chrysogonus WADDELL, *Narrative and legislative texts from early Cîteaux*, Cîteaux, Commentarii cistercienses, 1999, p. 189 (Studia et documenta, 9).

⁴James FRANCE, *Separate but Equal. Cistercian Lay Brothers 1120-1350*, Collegeville, Liturgical Press, 2012, p. 116-118 (Cistercian studies series, 246).

Les cisterciens possèdent de grands domaines agricoles et viticoles⁵, mais aussi de grands espaces forestiers qu'ils exploitent de façon raisonnée. Ils sont également d'excellents hydrauliciens : ils domestiquent les rivières, creusent des canaux, drainent les marais, bâtissent des digues et créent des retenues d'eau (nombreux étangs, notamment pour la pisciculture) : autant d'activités qui leur permettent de mettre en valeur leurs domaines.

Leur savoir-faire est réputé, même s'ils ne sont pas toujours des inventeurs : grâce à leur impressionnant réseau monastique, les cisterciens diffusent des techniques de pointe (par exemple, le marteau hydraulique). Ils construisent de nombreux moulins faisant fonctionner les ateliers des abbayes et de leurs granges, notamment pour le travail du fer et le foulage. Les cisterciens sont aussi actifs dans l'industrie charbonnière ; ils exploitent des carrières de pierre, des ardoisières et des sources salées. Ils possèdent également des tanneries, des tuileries et des briqueteries.

Ce foisonnement d'activités sert en priorité les nécessités de la vie communautaire⁶. Les surplus sont, pour une part, donnés aux pauvres et, pour une autre part, vendus. Les monastères pouvaient posséder un « refuge » urbain qui permettait d'écouler les marchandises excédentaires. Certains monastères pratiquaient le commerce international et possédaient une

⁵ Sur l'activité viticole, voir notamment : Benoît CHAUVIN, *Le clos et le château de Vougeot, cellier de l'abbaye de Cîteaux*, Nuits-Saint-Georges, Éditions du Tastevin, 2008.

⁶ Sur les activités économiques des cisterciens, voir notamment : *Les cisterciens et l'économie des Pays-Bas et de la principauté de Liège (XII^e-XV^e siècles)*, éd. Éric Delaissé et Jean-Marie Yante, Louvain-la-Neuve, Institut d'études médiévales, 2017 (Institut d'études médiévales. Textes, Études, Congrès, 29) ; *L'industrie cistercienne (XII^e-XXI^e siècle)*, éd. Arnaud Baudin, Paul Benoit, Joséphine Rouillard et Benoît Rouzeau, Paris, Somogy, 2019.

flotte marchande. Enfin, d'importants investissements immobiliers urbains pouvaient participer à l'économie des abbayes cisterciennes.

Le rôle des convers dans l'économie cistercienne

Ce dynamisme économique des cisterciens a été permis par l'existence de frères convers chargés d'aider les moines dans les activités de travail, notamment en exploitant et en mettant en valeur les granges. Aux origines de la vie monastique, le terme *conversus* (étymologie : *convertere*, se retourner) pouvait désigner un homme qui a vécu dans le siècle avant de devenir moine. Vers le XI^e siècle, ce mot connaît une évolution : il désigne désormais un nouveau type de religieux, qui n'est ni clerc ni moine, mais « agrégé d'un monastère », tout en restant laïc sans l'être absolument⁷. Ce nouvel état religieux se développe chez les cisterciens.

La vie des convers est réglée par un document spécifique : les « us des convers », un texte initialement composé par Étienne Harding, le troisième abbé de Cîteaux, probablement vers 1125-1130⁸. Tandis que les moines doivent vivre en conformité absolue avec la Règle de saint Benoît, les frères convers mènent une vie monastique sans devoir suivre toutes les prescriptions de la Règle (cela leur donne plus de temps pour le travail manuel). Ils sont néanmoins de véritables religieux puisqu'ils sont liés à une abbaye par un vœu d'obéissance à l'abbé. Si les convers sont de précieux auxiliaires, ils ne sont pas pour autant exploités par les moines et ne sont pas toujours issus de milieux sociaux défavorisés. Ils

⁷ Jean-Baptiste LEFÈVRE, « Quelques approches des convers cisterciens aux 12^e et 13^e siècles », dans *Villers*, 1 (1997), p. 11-13.

⁸ Pour l'édition des *us des convers*, voir : Chrysogonus WADDELL, *Cistercian Lay Brothers. Twelfth-century usages with related texts*, Brecht, Cîteaux. *Commentarii cistercienses*, 2000 (Studia et documenta, 10).

sont appelés à une véritable vie religieuse où la spiritualité a toute sa place. Les convers participent aux biens spirituels des moines et l'abbaye assure leurs besoins matériels (logement, nourriture, vêtement). Ils ne peuvent toutefois pas participer à l'élection de l'abbé et ne pourront jamais acquérir le statut de moine. Les convers se distinguent des moines par un habit spécifique. Les moines sont tonsurés, les convers non⁹.

Les cisterciens optent pour une formule de gestion qui permet un faire-valoir direct des biens monastiques et un contrôle direct par le cellérier (moine responsable de l'économie du monastère) de la gestion locale par les convers (granges)¹⁰. La législation cistercienne ne permet d'ailleurs pas aux monastères de « s'associer avec des séculiers pour le pacage des troupeaux ou l'exploitation des terres, soit en les donnant, soit en les acceptant en métayage ou en bail à cheptel »¹¹.

À partir du milieu du XIII^e siècle, les cisterciens doivent faire face à de nouveaux défis¹². Le nombre de convers diminue et il devient nécessaire de recourir à des employés laïcs (salarier). La première moitié du XIV^e siècle a été particulièrement douloureuse (épidémies, baisse de la démographie, récession économique). Pour continuer à exister dans un monde qui

⁹ Jean-Baptiste LEFÈVRE, « Quelques approches des convers cisterciens aux 12^e et 13^e siècles », dans *Villers*, 1 (1997), p. 14-15.

¹⁰ *Ibidem*, p. 14.

¹¹ Chrysogonus WADDELL, *Narrative and legislative texts from early Cîteaux*, Cîteaux, Commentarii cistercienses, 1999, p. 190 (Studia et documenta, 9).

¹² Voir notamment: James S. DONNELLY, *The Decline of the Medieval Cistercian Lay brotherhood*, New York, Fordham University Press, 1949; *L'économie cistercienne. Géographie. Mutations du Moyen Âge aux temps modernes*, Auch, 1983 (Flaran, 3); James FRANCE, *Separate but Equal. Cistercian Lay Brothers 1120-1350*, Collegeville, Liturgical Press, 2012 (Cistercian studies series, 246).

change, il a fallu s'écarter des principes des origines : le recours à un mode d'exploitation en faire-valoir indirect devient une nécessité. Le fermage sera désormais une pratique courante.

La place de l'économie dans les sources narratives cisterciennes

Les sources narratives peuvent être définies comme des textes qui décrivent le passé sous la forme d'une narration. Ces récits ont une dimension centrale dans l'histoire monastique : ils donnent aux moines un sentiment d'appartenance à une même famille¹³. Parmi ces sources, figurent des monuments de la littérature cistercienne, notamment le *Liber Miraculorum* d'Herbert de Clairvaux (entre 1178 et 1181) et l'*Exordium Magnum*, une histoire des commencements de l'ordre de Cîteaux compilée par Conrad d'Eberbach (début du XIII^e siècle). Ces textes offrent de nombreux récits qui concernent les frères convers et qui permettent d'appréhender leur vie spirituelle.

Un chapitre de l'*Exordium Magnum* raconte ainsi la profonde dévotion d'un frère convers d'une grange de l'abbaye de Clairvaux. Le récit insiste sur sa piété et sa crainte de Dieu ; il décrit la simplicité de cet homme – notamment « la pauvre bibliothèque de son esprit » – mais aussi sa bonne volonté et son esprit d'obéissance. Tandis que le maître de la grange où il travaillait l'avait désigné pour garder les brebis pendant que les autres seraient à Clairvaux pour fêter l'Assomption, il s'était appliqué à prier toute la nuit avec beaucoup de dévotion. Lors du sermon qu'il a prononcé pour cette solennité, saint Bernard – qui avait appris son ardeur fervente par révélation – n'a pas manqué de souligner auprès des frères

¹³Brian Patrick MCGUIRE, « Cistercian Storytelling - A Living Tradition : Surprises in the World of Research », dans *Cistercian Studies Quarterly*, 39 (2004), p. 281-309.

l'admirable dévotion du convers resté auprès des brebis. Cet exemple montrait clairement aux frères que « les occupations imposées par l'obéissance pour des nécessités temporelles ne peuvent nuire en rien à celui qui élève des mains pures dans la prière et qui désire ardemment servir le Seigneur dans la sincérité de son âme »¹⁴.

Les vies de saints cisterciens offrent également de précieux témoignages sur la vie spirituelle des convers. La force de leur dévotion leur permet notamment de jouir de phénomènes mystiques durant leurs travaux quotidiens. C'est ainsi que la *vita* du convers Simon d'Aulne rapporte qu'une clarté céleste semblable à une colonne de feu lui était apparue tandis qu'il gardait ses moutons¹⁵. Les auteurs vont parfois jusqu'à faire un lien entre aptitudes dans le domaine économique et dons spirituels. De cette façon, Césaire d'Heisterbach note dans son *Dialogus Miraculorum* que le même convers, devenu maître de grange, administrant bien et fidèlement les choses extérieures, comme un intendant bon et fidèle, avait mérité des dons intérieurs¹⁶.

La lecture des sources narratives révèle clairement la vigueur de la vie spirituelle des convers, mais aussi la confiance dont ils pouvaient être revêtus de la part des moines. L'*Exordium Magnum* raconte d'ailleurs que c'est un convers, Laurent, qui avait été envoyé auprès du roi de Sicile pour une affaire au

¹⁴*Exordium Magnum* IV, 13. Pour la traduction française, voir : CONRAD D'EBERBACH, *Le Grand Exorde de Cîteaux ou Récit des débuts de l'ordre cistercien*, dir. Jacques Berlioz, Turnhout, Brepols, 1998.

¹⁵François MOSCHUS, *Beatorum Arnulfi Villariensis et Simonis Alnensis*, Arras, 1600, p. 131.

¹⁶CÉSAIRE D'HEISTERBACH, *Dialogus miraculorum* III, cap. 33. Voir : CÉSAIRE D'HEISTERBACH, *Dialogus miraculorum*, ed. Strange, t. I, Bruxelles, 1851, p. 155.

profit de Clairvaux¹⁷. Il ressort de cette littérature édifiante une image du convers très différente de celle –trop souvent véhiculée – de « sous-religieux » exploités par les moines.

En outre, les textes montrent que le bien-être spirituel des communautés dépend aussi de sa santé matérielle. Les chroniques monastiques ne manquent pas de le montrer : souvent les questions matérielles constituent un motif d'écriture, le but étant de mettre par écrit l'histoire de l'abbaye afin de défendre ses biens. En effet, le patrimoine et les activités économiques des communautés apparaissent indispensables pour rendre possible l'existence d'une vie spirituelle : l'un ne va pas sans l'autre¹⁸. L'étude des sources historiques montre combien la contradiction n'est peut-être qu'apparente et que, dans l'esprit de ces hommes et de ces femmes qui ont choisi la voie monastique, tout travail est prière.

Eric Delaissé

¹⁷*Exordium Magnum* IV, 34.

¹⁸ À ce sujet, voir notamment : Brian Patrick MCGUIRE, « Spiritual Life and Material Life in the Middle Ages: a Contradiction? (The Example of Cistercians in Northern Europe) », dans *Mensch und Objekt im Mittelalter und in der Frühen Neuzeit. Leben-Alltags-Kultur. Internationaler Kongress Krems an der Donau 27. bis 30. September 1988*, Vienne, Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1990, p. 285-313.